

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2014

PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES
ETATS-UNIS - (N° 1930)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE1

présenté par
M. Chassaigne

ARTICLE UNIQUE

Rétablir l'alinéa 17 dans la rédaction suivante:

"Considérant que le système d'espionnage mis en place par l'Agence nationale de sécurité américaine – National Security Agency (NSA) – porte une atteinte grave et sérieuse aux droits et libertés individuels et collectifs, ainsi qu'aux nationaux français ;".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement du texte initial de la résolution.